

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020**

**DELIBERATION N°2020.00091**

**PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE  
(PROCESS) - SOUTIEN AU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (DLA) -  
FRANCE ACTIVE LOIRE - SUBVENTIONS 2020**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 février 2020

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 51

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET,  
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,  
M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,  
M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,  
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Christian JULIEN,  
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,  
M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER,  
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,  
M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

**Pouvoirs :**

M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,  
M. Hervé REYNAUD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,  
M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH,  
M. Yves MORAND, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE,  
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

**Secrétaire de Séance**

M. Rémy GUYOT  
Le 25 février 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-2520214-02020002110

DATE D'APPHICACON: 25 Février 2020

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020**

### **PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (PROCESS) - SOUTIEN AU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (DLA) - FRANCE ACTIVE LOIRE - SUBVENTIONS 2020**

Dans le cadre de son projet de territoire 2014 – 2020, Saint-Etienne Métropole a engagé un plan d'actions volontariste pour accompagner le développement des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Le principal enjeu de la politique de Saint-Etienne Métropole dédiée à l'ESS est de maintenir et développer le dynamisme et les emplois de ce secteur.

Cet enjeu se décline en 4 axes :

1. Faciliter l'émergence des projets d'entrepreneuriat ESS,
2. Accompagner la professionnalisation des structures de l'ESS,
3. Favoriser la croissance des entreprises de l'ESS,
4. Promouvoir l'ESS pour renforcer son développement.

L'un des objectifs du second axe est la consolidation des structures de l'ESS.

Depuis 2003, l'Etat, la Caisse des Dépôt, le FSE et la Région, rejoints par les collectivités locales et les grands mouvements associatifs déploient sur l'ensemble du territoire national « le dispositif local d'accompagnement » (DLA) dont l'objectif est d'apporter un conseil professionnel et de qualité aux structures de l'ESS.

Le DLA poursuit les finalités suivantes :

- accompagner durablement la consolidation et le développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire (secteur non marchand hors collectivités territoriales : associations, structures d'insertion par l'activité économique) par un appui à la professionnalisation (actions de diagnostic et d'accompagnement, notamment par du conseil extérieur) ;
- pérenniser et créer des emplois locaux non délocalisables ;
- contribuer au développement local en renforçant l'ancrage territorial des entreprises accompagnées ;
- développer la dimension économique du tissu associatif (diversification des activités et des ressources) et renforcer les organisations des entreprises de l'ESS.

Pour le département de la Loire, dans le cadre d'un nouvel appel à projets qui a été relancé fin 2019, les pilotes régionaux du DLA (Etat, Caisse des dépôts et la Région Auvergne Rhône-Alpes) ont accordé leur confiance à l'association France Active Loire pour la mise en œuvre du dispositif DLA pour les années 2020 à 2022.

Concrètement, France Active Loire dans le cadre du dispositif du DLA propose aux structures de l'ESS :

- un diagnostic de la situation de la structure bénéficiaire, une analyse de ses besoins et un plan d'actions sur 3 ans ;

- l'engagement d'une dynamique collective dans l'association, à partir de la dimension ressources humaines, avec une vision globale sur le projet de la structure ;
- une enveloppe d'ingénierie permettant de mobiliser des cabinets conseils qui opèrent un transfert de compétences vers la structure.

A titre d'exemple, en 2019, le porteur du DLA (ELO), a accompagné cinquante-quatre structures de l'ESS dont 60 % se situent sur le territoire de la Métropole représentant environ 1 000 emplois.

Les structures accompagnées par le dispositif sont notamment des structures d'insertion par l'activité économique, des associations situées dans les quartiers prioritaires, des centres sociaux ainsi que des associations œuvrant dans le champ des services à la personne.

Le dispositif est également déployé dans le cadre d'ateliers de professionnalisation collectifs qui peuvent être suivis d'un accompagnement individuel pour les structures afin de concrétiser des partenariats en cours.

Saint-Etienne Métropole, dans le cadre des COPIL et des Comités d'appui techniques auxquels elle est associée, veille à la bonne coordination du DLA avec le PROCESS qui permet un accompagnement ante et post DLA pour une parfaite efficacité sur le territoire.

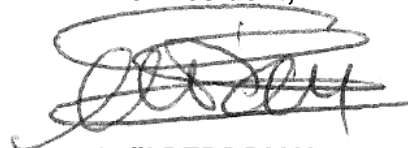
Le financement de Saint-Etienne Métropole permet donc de renforcer l'action du DLA auprès des structures de notre territoire et d'intégrer l'offre de service du DLA dans notre politique de coopération et d'animation de l'ESS.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise le versement d'une subvention à France Active Loire d'un montant global de 24 000 € dont 8 000 € au titre du fonds de prestations de conseil du DLA et 16 000 € au titre du fonctionnement pour l'année 2020 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre Saint-Etienne Métropole et FRANCE ACTIVE LOIRE, permettant le versement de la subvention et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal au compte SERV/65748/PROCE.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU